ATTESTATION DE PUBLICATION
Akofena HS°19, Vol.2 | Soumission : 17-07-2026 | Évaluation : 12-09-2026 | Publication : 15-11-2026

GOUVERNANCE LOCALE DES RISQUES LIES AUX PESTICIDES DANS LES EXPLOITATIONS DE NIEBE (LOJY) D'AMBATO-BOENY

Ikotonirina Elie RAZAFIMAMONJY
EDGVM, Université de Mahajanga, Madagascar
ORCID iD : 0009-0005-1780-5715
razafimamonjyeliermj@gmail.com

Razafindravelo Gerald TSIASAINA
IUGM, Université de Mahajanga, rue Georges V, Bâtiment Kakal
Mahajanga be, BP 652 (401) Mahajanga Madagascar.
ORCID iD : 0009-0004-3486-260X
raldgerald60@hotmail.com

Jean Baptiste RAKOTOARIVELO
EDGVM, Université de Mahajanga, Madagascar
ORCID iD : 0009-0002-8236-4395
rjbravelo@yahoo.fr
&
Djoudi ROUKIA
EDGVM, Université de Mahajanga, Madagascar
ORCID iD : 0009-0006-4751-1178
roukiadjoudi@gmail.com

Résumé : Dans l'agriculture familiale malgache, les décisions d'achat et d'utilisation des pesticides dépendent de l'information, des prix et des relations sociales locales autant que des savoirs techniques des exploitants. Cet article analyse comment les acteurs économiques et institutionnels locaux influencent ces décisions à Ambato-Boeny (région Boeny, nord-ouest de Madagascar) et quels mécanismes de gouvernance pourraient favoriser des pratiques agricoles moins exposées aux risques. L'analyse repose sur 24 entretiens semi-directifs et six focus groups, menés de novembre 2024 à avril 2025. Elle s'appuie aussi, pour le contexte, sur une enquête auprès de 72 ménages et sur des observations de terrain. Les commerçants locaux sont la première source d'approvisionnement de 72 % des ménages. Parmi les agriculteurs, 56 % les consultent régulièrement et les voient comme des experts. Quant aux arguments de vente rapportés, ils mettent en avant la puissance des produits et la rapidité de leur effet. L'avis des leaders locaux (53 %) et l'imitation des voisins (44 %) pèsent aussi dans les choix. L'argent disponible limite l'accès aux équipements de protection et influence les doses utilisées et la protection dépend de la trésorerie disponible. Les achats groupés, le crédit, les subventions et les organisations paysannes sont des pistes à explorer pour alléger ces contraintes. L'article propose un modèle de gouvernance locale qui repose sur six éléments : des commerçants formés et responsabilisés, un conseil agricole indépendant ou accessible, des organisations paysannes qui servent de relais, un dispositif collectif d'achat et d'accès aux équipements, une collecte sécurisée des emballages vides et un suivi par indicateurs. Ce modèle reste une proposition à tester : ses effets n'ont pas été mesurés.

Mots-clés : gouvernance locale ; pesticides ; commerçants ; organisations paysannes ; action collective.

Revue Scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication

LOCAL GOVERNANCE OF PESTICIDE-RELATED RISKS ON COWPEA (LOJY) FARMS IN AMBATO-BOENY.

Abstract : In Malagasy family farming, decisions on the purchase and use of pesticides depend on local information, prices and social relations as much as on farmers' technical knowledge. This article analyses how local economic and institutional actors influence these decisions in Ambato-Boeny (Boeny region, north-western Madagascar) and which governance mechanisms could encourage less risky practices. The analysis draws on 24 semi-structured interviews and six focus groups conducted between November 2024 and April 2025, complemented, as background, by a survey of 72 households and field observations. Local traders are the main source of supply for 72% of households; 56% of farmers consult them regularly and regard them as experts, and the sales arguments reported by farmers stress the power and speed of action of products. The opinions of local leaders (cited by 53% of respondents) and the tendency to imitate neighbors (44%) also influence decision-making. Available cash limits access to protective equipment and dictates the dosage applied—the level of protection is essentially contingent upon the farmer's current financial liquidity. Potential strategies to alleviate these constraints include group purchasing, credit schemes, subsidies, and the involvement of farmers' organizations. The article proposes a local governance model based on six pillars: trained and accountable merchants; independent or accessible agricultural advisory services; farmers' organizations acting as intermediaries; collective systems for purchasing and accessing protective equipment; secure collection of empty pesticide containers; and monitoring via specific indicators. This model remains a proposal that has yet to be tested; its actual impact has not been measured.

Keywords: local governance; pesticides; merchants; farmers' organizations; collective action.

Introduction

Dans l'agriculture familiale, l'usage des pesticides ne relève pas seulement de décisions individuelles : les producteurs s'approvisionnent auprès de vendeurs, observent leurs voisins, écoutent des personnes de référence et composent avec des ressources limitées. Les travaux sur les petits exploitants d'Afrique et d'Asie ont surtout décrit les pratiques d'usage, les connaissances et les perceptions des applicateurs (Ngowi et al., 2007 ; Oluwole & Cheke, 2009 ; Remoundou et al., 2014 ; Rijal et al., 2018 ; Stadlinger et al., 2011 ; Tijani, 2006). D'autres travaux analysent les facteurs qui favorisent une gestion plus sûre des ravageurs dans plusieurs pays africains (Williamson et al., 2008). Le présent article s'intéresse plutôt au contexte local dans lequel les producteurs prennent leurs décisions de traitement.

L'accès à l'information et aux intrants passe par les acteurs locaux (le commerçant, le leader et l'organisation paysanne). Or ceux-ci n'ont pas forcément les mêmes intérêts, les mêmes informations ni les mêmes moyens que les producteurs. Les règles, formelles ou non, qui encadrent leurs relations déterminent en partie ce que les producteurs achètent, la manière dont ils l'achètent et l'accompagnement dont ils bénéficient. La gestion des risques liés aux pesticides relève donc aussi de la gouvernance locale1. Les producteurs de niébé (Lojy) d'Ambato-Boeny dépendent d'acteurs locaux (commerçants, leaders, organisations

[1]Les pratiques d'utilisation, de stockage et de gestion des emballages vides à l'échelle des exploitations ne sont analysées ici que dans la mesure où elles éclairent le rôle des acteurs locaux.

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0

paysannes, services techniques) pour accéder à l'information et aux intrants dont ils ont besoin pour protéger leurs cultures. Pourtant, ces acteurs n'ont pas nécessairement les mêmes intérêts, les mêmes informations ni les mêmes moyens qu'eux. Le commerçant qui conseille est aussi celui qui vend, et le service technique est souvent absent. Les règles, formelles ou non, qui encadrent ces relations orientent ce que les producteurs achètent, comment ils l'achètent et l'accompagnement qu'ils reçoivent. Ainsi, ceux qui supportent les risques sanitaires et environnementaux liés aux pesticides sont les moins maîtres des conditions dans lesquelles ces produits leur sont vendus, conseillés et encadrés. Cette situation nous amène à formuler la problématique suivante : « Dans quelle mesure les relations des producteurs de niébé (Lojy) d'Ambato-Boeny avec les acteurs locaux, et les règles formelles ou informelles qui les encadrent, contribuent-elles à la gestion des risques liés aux pesticides dans les exploitations ? ». Ce travail s'appuie sur la question de recherche suivante : « Quels leviers de gestion et de gouvernance locale permettent de réduire les risques sanitaires et environnementaux liés aux pesticides dans les exploitations de niébé (Lojy) d'Ambato-Boeny, tout en préservant le niveau de production ? »

Dès lors, l'objectif général est d'identifier les leviers de gouvernance qui permettent de réduire les risques sanitaires et environnementaux sans compromettre la production. Plus précisément, l'objectif spécifique est de proposer un dispositif d'amélioration de la gestion des pesticides, hiérarchisé selon son impact et son accessibilité pour les producteurs.

Nous posons l'hypothèse qu'une gouvernance locale permet de réduire les risques sanitaires et environnementaux liés aux pesticides à Ambato-Boeny sans compromettre la production, à condition de renforcer la formation, le suivi des infestations et l'organisation collective des producteurs, et d'encadrer le rôle des commerçants et des services techniques. L'article présente d'abord le cadre d'analyse et la méthodologie, puis les résultats issus des entretiens et des focus groups. Il en discute ensuite les enseignements et les limites, avant de proposer un modèle de gouvernance.

1. Cadre d'analyse et méthodologie

1.1. Gouvernance locale et gestion des risques

La gouvernance locale désigne ici l'ensemble des rôles, des règles et des mécanismes de coordination, formels ou informels, qui lient les acteurs d'un territoire autour d'un problème commun : commerçants, organisations paysannes, leaders, services techniques et autorités locales. Des travaux sur les institutions locales montrent que des communautés peuvent, sous certaines conditions, élaborer et faire respecter des règles pour traiter des problèmes collectifs (Ostrom, 1990). Appliquée aux pesticides, cette perspective conduit à examiner qui informe, qui vend, qui conseille, qui finance et qui collecte les emballages vides, plutôt que de s'en tenir au comportement de l'exploitant.

1.2. Asymétrie d'information et rôle des commerçants

Lorsque le vendeur connaît mieux que l'acheteur la qualité d'un produit, le fonctionnement du marché peut être perturbé (Akerlof, 1970). Dans le cas des pesticides, l'écart porte sur l'identité des produits, leurs conditions d'emploi et leurs précautions.

Le commerçant, souvent seul interlocuteur technique de proximité, est à la fois vendeur et prescripteur. On peut donc se demander si son intérêt commercial va dans le même sens que la santé et les intérêts économiques du producteur.

1.3. Économie morale et arbitrages des ménages

L'économie morale est une éthique de subsistance : le ménage donne la priorité à la sécurité de sa récolte et de son revenu plutôt qu'au gain maximal (Scott, 1976). Cette notion aide à comprendre ses arbitrages entre production, revenu et sécurité, et la façon dont il juge les produits proposés. Elle invite à lire les pratiques comme des choix liés à la situation des ménages, sans les juger.

1.4. Action collective et organisations paysannes

L'action collective n'est pas spontanée : des personnes ayant un intérêt commun peuvent ne pas contribuer à un bien collectif, surtout dans de grands groupes, en l'absence d'incitations adaptées (Olson, 1965). Cette lecture est utile pour apprécier le rôle possible des organisations paysannes dans la diffusion de l'information, l'achat groupé ou la reprise des emballages, ainsi que les conditions de fonctionnement de ces dispositifs.

1.5. Entretiens semi-directifs avec 24 participants

Les données ont été collectées de novembre 2024 à avril 2025. Nous avons mené 24 entretiens semi-directifs, d'une heure trente en moyenne, sur les logiques d'action, les représentations du risque et les facteurs qui influencent le choix des produits et des modalités d'application. Avec l'accord des participants, ils ont été enregistrés puis retranscrits intégralement. Pour le contexte, nous avons aussi réalisé une enquête par questionnaire auprès de 72 ménages agricoles, sélectionnés de façon raisonnée, et mené des observations de terrain pendant les périodes de traitement.

1.6. Six focus groups

Six focus groups, réunissant chacun six à huit agriculteurs. Ils ont notamment porté sur la perception collective des risques, le rôle des commerçants et des leaders locaux, les savoirs locaux et les pratiques alternatives, et les contraintes économiques. Ces discussions collectives font apparaître des normes partagées et des points de désaccord qu'un entretien individuel saisit moins bien.

Revue Scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication

1.7. Analyse thématique

Nous avons soumis les retranscriptions à une analyse thématique. La grille de codage associe des codes émergents, issus des données, et des codes issus du cadre d'analyse : asymétrie d'information, arbitrages et action collective. Les résultats chiffrés de l'enquête sont présentés de façon synthétique et donnent le contexte des discours recueillis. Les verbatims, reproduits tels que recueillis en entretien ou en focus group, illustrent des logiques sociales et économiques. Ils ne constituent pas des preuves statistiques.

1.8. Considérations éthiques

Le consentement libre et éclairé des participants a été recueilli avant toute collecte ; la confidentialité et l'anonymat ont été garantis, les données étant traitées de manière agrégée.

2. Résultats

2.1. Place des commerçants locaux dans l'approvisionnement

Les commerçants locaux sont la source principale d'approvisionnement de 72 % des ménages, devant les revendeurs ambulants (22 %) et les marchés régionaux (6 %). Le

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0

Tableau 1 resitue cette concentration parmi les canaux d'influence relevés dans l'enquête. Pour la plupart des ménages, le choix des produits se fait ainsi dans un cercle restreint de points de vente de proximité, l'accès aux marchés régionaux restant marginal.

Tableau I : Canaux d'approvisionnement et d'influence des choix (n = 72)

Canal	Indicateur	%
Commerçants locaux	Source principale d'approvisionnement	72
Revendeurs ambulants	Source principale d'approvisionnement	22
Marchés régionaux	Source principale d'approvisionnement	6
Commerçants	Consultés régulièrement, statut d'expert reconnu	56
Leaders locaux	Avis pris en compte	53
Voisins	Imitation citée comme facteur déterminant	44

Source : Auteur,2025.

2.2. Rôle des commerçants comme prescripteurs

Au-delà de la vente, 56 % des agriculteurs consultent régulièrement les commerçants et leur accordent un statut d'expert.

Les entretiens montrent que les commerçants sont, dans les faits, les principaux conseillers techniques des producteurs c'est-à-dire, ils orientent le choix du produit selon la culture et le ravageur. Ils jouent ce rôle parce qu'ils sont proches et toujours disponibles, alors que les services d'encadrement semblent difficiles d'accès ou rarement présents. Les prescriptions qu'ils donnent ne nous sont connues que par le récit des producteurs, d'où elles renseignent sur leurs perceptions, mais ne suffisent pas à décrire ce que font réellement les vendeurs.

2.3. Discours commerciaux et représentations de l'efficacité

Les arguments de vente rapportés par les producteurs privilégient l'efficacité perçue et la rapidité d'action : « Ce produit est très fort, il tue tout immédiatement » ; « Pour le Lojy, il faut utiliser ce produit sinon vous allez tout perdre ». Dans ces propos, la puissance du produit est associée à sa performance. Les producteurs expliquent aussi qu'un produit plus cher est plus puissant, donc plus dangereux mais plus efficace. La dangerosité est ainsi perçue comme un signe d'efficacité, et non comme une raison d'être prudent. Dans ces échanges, les précautions d'emploi, les équipements de protection et la gestion des emballages ne sont pas évoqués spontanément. L'analyse des entretiens suggère qu'ils sont perçus comme un frein à l'achat du produit.

2.4. Coût des produits et accès aux équipements de protection

Les contraintes économiques influencent l'accès aux protections et le choix des doses. Dans des exploitations familiales de petite taille, aux moyens techniques limités, l'acquisition d'un équipement de protection entre en concurrence avec d'autres dépenses, et l'acquisition d'équipements de protection dépend de la trésorerie disponible : « Quand j'ai l'argent j'achète un masque, sinon je traite sans protection ». Le coût des produits et des équipements pèse ainsi à la fois sur ce qui est acheté et sur ce qui est utilisé.

2.5. Arbitrages entre production, revenu et sécurité

Les producteurs décrivent des arbitrages explicites. La protection de la récolte, dont dépendent l'alimentation et le revenu du ménage, prime sur les risques sanitaires et

environnementaux dont les effets sont différés ou peu visibles : « Je sais que c'est dangereux mais je n'ai pas le choix si je veux nourrir ma famille ». Cette logique est cohérente avec une économie morale de la subsistance : accepter un risque sanitaire ou environnemental jugé moins immédiat que la perte de récolte pour éviter la perte de récolte et l'endettement. Elle montre que l'information sur les dangers, à elle seule, ne modifie pas les contraintes à l'origine de ces arbitrages.

2.6. Rôle des leaders locaux et des organisations paysannes

Les chefs de fokontany2, les responsables d'associations paysannes et certains agriculteurs reconnus comme innovateurs influencent les choix techniques : 53 % des enquêtés disent tenir compte de leur avis. L'effet de cette influence est ambivalent : elle peut conforter des pratiques risquées ou, si elle est mobilisée, diffuser des pratiques plus sûres. Or ces leaders n'ont généralement pas de formation technique approfondie et reprennent souvent les pratiques dominantes, ce qui renforce les normes existantes. L'imitation des voisins, citée par 44 % des enquêtés, va dans le même sens : « Si mon voisin traite le Lojy avec le carbofuran et qu'il obtient une bonne récolte, je fais pareil l'année suivante ». Regarder les résultats des autres revient à expérimenter par procuration et donne l'assurance de faire comme tout le monde, mais les pratiques se diffusent sans être évaluées de façon systématique.

2.7. Opportunités d'achats groupés, de crédit et de subventions

L'analyse des contraintes fait ressortir plusieurs pistes qui passent par l'organisation collective : des achats groupés pour réduire les coûts et renforcer le pouvoir de négociation face aux vendeurs, un accès au crédit facilitant l'acquisition d'équipements de protection, des subventions pour des équipements ou des produits moins dangereux, et le rôle des organisations paysannes comme cadre d'information et de solidarité. Ces pistes découlent des constats précédents ; leur faisabilité et leurs effets restent à établir localement. L'enquête indique par ailleurs qu'aucun enquêté ne déclare avoir utilisé un dispositif officiel de collecte des emballages vides, ce qui suggère l'absence, la méconnaissance ou l'inaccessibilité d'une telle filière dans la zone étudiée.

Revue Scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication

3. Discussions

3.1. Asymétrie d'information entre vendeurs et producteurs

Les résultats suggèrent une asymétrie d'information au sens de la section 1.2. Le producteur juge un produit à l'aune de résultats visibles et du discours de son vendeur, alors que l'identité exacte du produit, ses précautions et son danger ne lui sont pas aisément accessibles. Les indices habituels pour juger la qualité d'un produit sont donc peu fiables : quand la dangerosité passe pour un gage d'efficacité, un produit plus dangereux peut sembler plus efficace. Ce mécanisme tient moins à une intention des vendeurs, que les données ne permettent pas d'établir, qu'à la structure des incitations et au manque d'autres sources d'information. Ce constat appelle des obligations d'information au point de vente et un conseil dont l'intérêt n'est pas lié à la vente. Il suggère aussi que sensibiliser les seuls producteurs, sans agir sur la source d'information dominante, risque d'avoir un effet limité : cette sensibilisation se heurte à un discours de vente quotidien, proche et crédible.

[2] Le fokontany est une subdivision administrative locale.

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0

3.2. Risques d'une gouvernance portée principalement par les intérêts commerciaux

Une gouvernance laissée aux seuls acteurs commerciaux comporte des risques : l'information tend à suivre l'intérêt de la vente, les précautions d'emploi et les équipements de protection sont peu mis en avant et les producteurs dépendent d'un petit nombre de points de vente.

Écarter les commerçants serait pourtant peu réaliste : ils sont proches, disponibles, et plus de la moitié des producteurs les consultent régulièrement. Mieux vaut les responsabiliser que les contourner, en clarifiant leur rôle et en accompagnant leur activité d'une formation et d'un contrôle extérieurs. Cette orientation rejoint les constats sur les leaders locaux. Quand les relais de proximité reproduisent les pratiques dominantes, la formation et la vérification des informations qu'ils transmettent deviennent des conditions d'une gouvernance partagée.

3.3. Conditions de crédibilité des relais locaux

Les leaders et les organisations paysannes peuvent jouer un rôle de relais, mais leur crédibilité dépend de plusieurs conditions : une formation technique, souvent insuffisante chez les relais interrogés, une indépendance vis-à-vis des vendeurs, une proximité avec les producteurs et la capacité de démontrer des pratiques plus sûres. À défaut, ils risquent de reproduire les normes dominantes. Les dispositifs collectifs posent en outre des problèmes d'action collective (Olson, 1965) : participation inégale, coûts de coordination, gestion transparente des fonds et des stocks. Ces dispositifs devront aussi rester ouverts aux ménages disposant de moins de ressources ; faute de quoi ils risquent de bénéficier d'abord aux producteurs déjà mieux équipés et d'entretenir l'écart d'accès aux protections que l'on cherche à réduire. Les alternatives proposées devront maintenir des niveaux de production acceptables pour être adoptées, dans l'esprit de l'intensification durable (Pretty & Bharucha, 2014).

3.4. Limites de l'étude

Plusieurs limites invitent à la prudence. L'analyse repose sur 24 entretiens et six focus groups dont les propos ne sont pas généralisables ; les discours commerciaux sont analysés tels que rapportés par les enquêtés ; l'enquête auprès de 72 ménages, constituée de manière raisonnée, ne sert que de contexte. Les pistes collectives présentées n'ont pas été testées et aucun impact n'a été mesuré ; la faisabilité financière du conseil, des subventions et de la collecte reste à examiner avec les acteurs concernés. Enfin, l'étude ne comporte pas d'analyse physico-chimique et ne démontre pas de contamination.

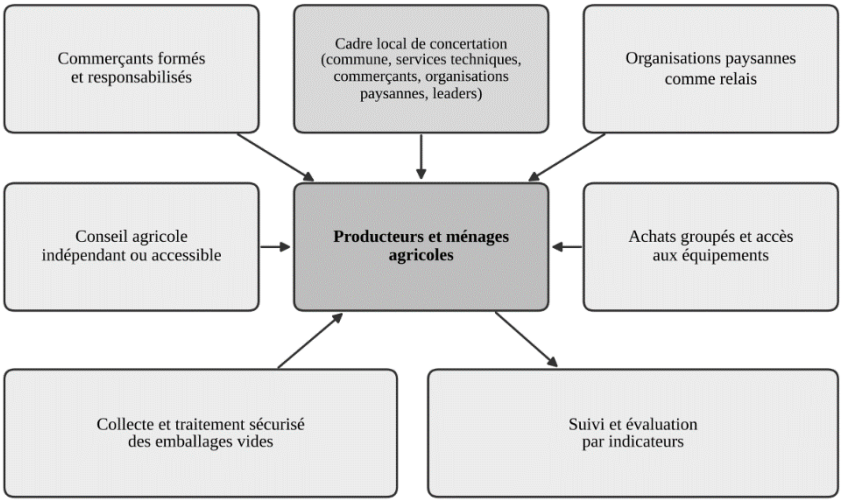
4. Proposition d'un modèle de gouvernance locale

Le modèle proposé articule six dispositifs et un cadre de concertation, présentés dans la figure 1 et détaillés dans le Tableau 2.

Ce modèle vise trois objectifs : réduire l'asymétrie d'information, abaisser les coûts d'accès à des produits et à des équipements plus sûrs, et doter la zone d'une filière de collecte des emballages vides. C'est une proposition tirée de nos constats de terrain, que nous voulons discuter avec les acteurs locaux avant de la tester. Ses éléments dépendent les uns des autres : former les vendeurs sert peu si les producteurs ne peuvent pas acheter d'équipements abordables, et les achats groupés supposent un conseil qui oriente le choix des produits.

Akofena
Revue Scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication

Figure 1. Modèle de gouvernance locale des pesticides à Ambato-Boeny (proposition)



Source : Auteur, avril 2025.

Tableau II : Composantes du modèle de gouvernances locales et indicatrices de suivi

Composante	Acteurs porteurs	Mécanisme proposé	Indicateur de suivi
1. Commerçants formés et responsabilisés	Commerçants, services techniques	Rôle clarifié (information au point de vente) ; formation et accréditation locale des vendeurs	Proportion de produits identifiés
2. Conseil indépendant ou accessible	Services techniques, structures d'appui	Conseil distinct de la vente, relayé sur le terrain	Évolution des pratiques déclarées
3. Organisations paysannes relais	Organisations paysannes, leaders	Diffusion de l'information, démonstrations entre pairs	Participation des organisations paysannes
4. Achats groupés et équipements	Organisations paysannes, appuis financiers	Achats collectifs, crédit, subventions ciblées	Proportion de protections utilisées
5. Collecte des emballages vides	Commerçants, organisations paysannes, autorités	Points de dépôt, collecte et traitement sécurisés	Quantité d'emballages collectés
6. Concertation et suivi	Cadre local de concertation	Revue périodique, ajustement des règles	Satisfaction et acceptabilité des producteurs

Source : Auteur, avril 2025.

4.1. Commerçants formés et responsabilisés

Le rôle du commerçant est clarifié : il est à la fois point de vente et point d'information. Le commerçant s'engage à indiquer l'identité du produit, ses conditions d'emploi et ses précautions, et à proposer des équipements de protection. Un mécanisme local de formation et d'accréditation, porté par les services techniques, encadre cet engagement. Celui-ci s'accompagne d'une obligation d'information, dont le respect est vérifié ponctuellement. L'accréditation peut être graduelle : un premier niveau repose sur l'engagement d'information, un second sur la participation à la formation et à la collecte. Les commerçants peuvent aussi servir de points de dépôt des emballages (4.5). Cette responsabilisation

Revue Scientifique des Sciences du Langage
Lettres, Langues & Communication

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0

s'accompagne d'une reconnaissance locale, par exemple une mention du point de vente dans les réunions de l'organisation paysanne, de façon à ne pas opposer vendeurs et producteurs.

4.2. Services de conseil indépendants ou accessibles

Un conseil agricole séparé de la vente répond à l'asymétrie d'information. Les services techniques, des structures d'appui ou des agents relais peuvent l'assurer, et des séances de terrain organisées avec les organisations paysannes le rendent accessible. Son financement et son rattachement restent à déterminer avec les acteurs locaux, mais une condition est essentielle : le conseiller ne doit avoir aucun intérêt dans la vente des produits. Les séances peuvent porter sur le choix du produit, la lecture de l'étiquette et les alternatives, à partir de démonstrations que les pairs peuvent observer. Elles tirent ainsi parti de la logique d'observation entre voisins relevée en 2.6.

4.3. Organisations paysannes comme relais

Dans ce modèle, les organisations paysannes servent de relais d'information et de cadre d'action collective : elles accueillent des formations, organisent des démonstrations entre pairs, portent les achats groupés et représentent les producteurs face aux vendeurs. Elles peuvent s'appuyer sur des agriculteurs reconnus pour montrer des pratiques plus sûres. Ce rôle suppose que leurs animateurs soient formés et que leurs règles de fonctionnement soient transparentes, afin de limiter les difficultés de participation décrites en 3.3.

4.4. Achats groupés de produits moins dangereux et d'équipements

Un dispositif collectif d'achat réduit les coûts, renforce le pouvoir de négociation et facilite l'accès à des équipements de protection que les ménages n'achètent aujourd'hui qu'en fonction de leur trésorerie. Ce dispositif peut être couplé à des mécanismes de crédit et à des subventions ciblées sur les équipements. Les produits proposés sont choisis d'après le conseil technique et la classification des matières actives selon leur danger (WHO, 2020), à condition que l'efficacité attendue soit préservée. Les achats groupés ne doivent pas encourager un usage supplémentaire : les quantités commandées suivent les besoins validés par le conseil, et non une baisse ponctuelle des prix.

Revue Scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication

4.5. Dispositif de collecte des emballages vides

Aucun enquêté ne déclarant avoir utilisé un dispositif officiel de collecte, la mise en place d'une filière simple mériterait d'être étudiée avec les acteurs locaux : dépôt des emballages chez les commerçants ou auprès des organisations paysannes, collecte périodique et traitement sécurisé confié à une structure compétente. Un dépôt situé là où le producteur se rend déjà pour acheter ses produits réduit l'effort demandé aux producteurs et favorise l'utilisation du dispositif. La répartition des responsabilités entre vendeurs, organisations, commune et services techniques est à fixer dans le cadre de concertation.

4.6. Suivi et évaluation des pratiques

Le suivi repose sur six indicateurs : proportion de produits identifiés, proportion de protections utilisées, quantité d'emballages collectés, évolution des pratiques déclarées, participation des organisations paysannes, satisfaction et acceptabilité des producteurs. Un état des lieux initial, puis des mesures régulières qui distinguent pratiques déclarées et pratiques observées, permettraient au cadre de concertation d'ajuster les règles. Les indicateurs portent sur des processus et des pratiques : ils ne mesurent pas les impacts

sanitaires ou environnementaux. La mise en œuvre peut se faire par étapes. Un cadre de concertation et une formation des vendeurs viennent d'abord. Les achats groupés et la collecte suivent, une fois les règles de fonctionnement validées par les participants.

Conclusion

Cette recherche montre qu'à Ambato-Boeny, les décisions d'achat et d'utilisation des pesticides se prennent dans un environnement local précis : les commerçants y jouent le rôle de prescripteurs, les leaders et les voisins orientent les choix, et les contraintes économiques limitent l'accès aux protections. Les dispositifs de gouvernance locale doivent donc tenir compte des asymétries d'information et des arbitrages des ménages, autant que des comportements individuels des producteurs. L'article propose un modèle de gouvernance locale qui associe des commerçants responsabilisés, un conseil accessible, des organisations paysannes relais, un dispositif collectif d'achat, une filière de collecte des emballages et un suivi par indicateurs. Ce modèle reste une proposition. Il faut d'abord le discuter avec les acteurs locaux, puis le tester sur un territoire pilote, en évaluant ses effets sur les pratiques, sur les coûts supportés par les ménages et sur son acceptabilité par les producteurs et les vendeurs.

Références bibliographiques

Akerlof, G. A. (1970). The market for "lemons": Quality uncertainty and the market mechanism. *The Quarterly Journal of Economics*, *84*(3), 488–500.

Ngowi, A. V. F., Mbise, T. J., Ijani, A. S., London, L., & Ajayi, O. C. (2007). Pesticides use by smallholder farmers in vegetable production in Northern Tanzania. *Crop Protection*, *26*(11), 1617–1624.

Olson, M. (1965). *The logic of collective action: Public goods and the theory of groups*. Harvard University Press.

Oluwole, O., & Cheke, R. A. (2009). Health and environmental impacts of pesticide use practices: A case study of farmers in Ekiti State, Nigeria. *International Journal of Agricultural Sustainability*, *7*(3), 153–163.

Ostrom, E. (1990). *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*. Cambridge University Press.

Pretty, J., & Bharucha, Z. P. (2014). Sustainable intensification in agricultural systems. *Annals of Botany*, *114*(8), 1571–1596.

Remoundou, K., Brennan, M., Hart, A., & Frewer, L. J. (2014). Pesticide risk perceptions, knowledge, and attitudes of operators, workers, and residents: A review of the literature.
Human and Ecological Risk Assessment, *20*(4), 1113–1138.

Rijal, J. P., Regmi, R., Ghimire, R., Puri, K. D., Gyawaly, S., & Poudel, S. (2018). Farmers' knowledge on pesticide safety and pest management practices: A case study of vegetable growers in Chitwan, Nepal. *Agriculture*, *8*(1), 16.

Scott, J. C. (1976). *The moral economy of the peasant: Rebellion and subsistence in Southeast Asia*. Yale University Press.

Stadlinger, N., Mmochi, A. J., Dobo, S., Gyllbäck, E., & Kumblad, L. (2011). Pesticide use among smallholder rice farmers in Tanzania. *Environment, Development and Sustainability*, *13*(3), 641–656.

Tijani, A. A. (2006). Pesticide use practices and safety issues: The case of cocoa farmers in Ondo State, Nigeria. *Journal of Human Ecology*, *19*(3), 183–190.

WHO. (2020). *The WHO recommended classification of pesticides by hazard and guidelines to classification 2019*. World Health Organization.

Williamson, S., Ball, A., & Pretty, J. (2008). Trends in pesticide use and drivers for safer pest management in four African countries. *Crop Protection*, *27*(10), 1327–1334.

Revue Scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication

 ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0